

Notes d'allocution

---

# Les 20 ans de la Conférence des gouvernements cantonaux

Conférence de presse du 3 octobre 2013

Pascal Broulis, conseiller d'État du canton de Vaud, président de la CdC

Mesdames et Messieurs,

Le 8 octobre 1993 - il y a donc de cela 20 ans - les 26 gouvernements cantonaux signaient la Convention sur la Conférence des gouvernements cantonaux.

Qu'est-ce qui les y avait incités ? Le constat que, face à l'internationalisation croissante de la politique et suite aux travaux préparatoires liés à l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), les cantons se devaient de coordonner leur action en vue d'une meilleure prise en compte de leurs intérêts et de leur marge d'organisation au sein de l'État fédéral.

## La CdC : état des lieux

En sa qualité de plate-forme politique, la CdC s'engage en faveur de la collaboration entre les cantons et du processus de formation de l'opinion dans les dossiers de politique fédérale touchant les cantons. Via la CdC, les cantons parlent d'une même voix à l'échelon fédéral, qu'il s'agisse de leurs intérêts en politique extérieure et européenne ou des dossiers de politique intérieure de portée institutionnelle et fondamentale.

Les membres de la CdC sont les 26 cantons. Toute prise de position requiert l'approbation de 18 cantons. La CdC se prononce compte tenu des décisions adoptées au préalable par les gouvernements dans leur ensemble. Ses positions bénéficient ainsi d'une solide assise politique. La CdC est aussi forte de la grande expérience et de l'avis expert des cantons et du secrétariat.

Les autorités fédérales sont les partenaires de premier plan de la CdC. Des rencontres régulières entre des délégations de la CdC et du Conseil fédéral ou du Conseil des États, en vue de discuter des dossiers du moment, assurent la coordination nécessaire. Lorsqu'elle est auditionnée par les commissions parlementaires, la CdC fait valoir régulièrement la position des cantons, aux côtés des Conférences des directeurs.

Depuis sa création il y a 20 ans, la CdC s'est établie comme une voix politique de poids. Une évolution qui a été favorisée par la mise en place de la Maison des cantons à Berne, il y a 5 ans. La proximité géographique des secrétariats généraux des conférences intercantionales permet d'accentuer la force des cantons. En plus, la Maison des cantons facilite le contact direct avec les parlementaires et l'administration fédérale. Dans la représentation des intérêts des cantons, la CdC peut mettre à son actif le succès du référendum des cantons contre le paquet fiscal, la participation paritaire à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des

tâches (RPT) et l'obtention de la loi fédérale sur la participation des cantons à la politique extérieure de la Confédération.

## Perspectives et défis

Le fédéralisme doit faire face à des défis importants d'envergure tant internationale que nationale. L'internationalisation croissante de la politique et l'enchevêtrement de la politique intérieure et extérieure qui en découle recèle le risque de voir encore s'amenuiser la marge de manœuvre des cantons. Si nous voulons, à l'avenir encore, pouvoir évoquer avec fierté l'histoire à succès du fédéralisme suisse, il est impératif que les cantons puissent assumer les tâches qui relèvent de leurs domaines de compétences et les organiser activement.

### Politique financière et fiscale

Les dossiers de politique financière et fiscale sont d'une grande actualité. Concernant la RPT, c'est en trouvant le point d'équilibre entre la solidarité et la concurrence que tous les cantons pourront se porter garants d'une juste compensation des charges. L'efficacité de la RPT est vérifiée tous les quatre ans par un groupe technique de la Confédération et des cantons qui décide de l'opportunité de prendre des mesures correctives pour la prochaine période. Le deuxième rapport d'évaluation est en cours d'élaboration. Il y est notamment question d'adapter la courbe de distribution. La RPT a fait ses preuves. Il faut faire en sorte que ce système demeure bien équilibré. L'améliorer requiert du doigté et il faudra peser chaque pas ; à vouloir trop largement corriger, on mettrait en péril la cohésion du pays.

La Confédération et les cantons tentent par ailleurs, avec la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III, d'adapter le système d'imposition des entreprises aux régimes spéciaux en vigueur en Suisse dans le but d'obtenir une acceptation internationale tout en préservant la compétitivité fiscale des cantons et leur situation financière. Dans leur prise de position du 21 juin 2013 sur le rapport intermédiaire du groupe de travail de la Confédération et des cantons, ceux-ci soulignent que l'accent doit être mis sur le remplacement des régimes spéciaux par de nouveaux allègements ciblés et susceptibles d'être acceptés à l'échelle internationale. La mise en œuvre de la RIE III conduira à une baisse notable des recettes fiscales pour les cantons. Ceux-ci attendent donc de la Confédération une contribution substantielle pour les soutenir.

### Politique migratoire

Les dossiers qui nous attendent ne se résument pas à la politique financière. Le peuple se prononcera certainement l'année prochaine sur l'initiative visant à limiter l'immigration. Ces prochaines années, d'autres projets visant à limiter l'immigration ou l'extension de la libre circulation dépendent également du verdict des urnes. Une politique avisée en matière d'immigration et d'intégration des étrangers revêt un rôle central sous l'angle de la concurrence globale entre places économiques. Or, il y a peu de champs dans lesquels l'action politique est aussi gratifiante si elle est juste et aussi pénalisante si elle faillit. Dans le meilleur des cas, les talents affluent du monde entier et insufflent du dynamisme et de l'innovation à notre économie. Dans le pire des cas, l'immigration est source de tensions sociales et de coûts économiques, faute d'intégration.

C'est pourquoi les cantons s'engagent très activement pour que la politique d'immigration et d'intégration soit un succès : en 2012, la CdC instituait un état-major intercantonal "Immigration, migration et intégration" qui veille à la coordination requise entre les différentes conférences. Le 21 juin 2013, lors de l'Assemblée plénière de la CdC, les gouvernements cantonaux ont adopté des lignes directrices sur la politique migratoire suisse. Les cantons y revendiquent une politique migratoire reposant sur les piliers suivants: prospérité, solidarité, sécurité et intégration.

Le système dual d'admission – libre circulation pour les citoyens UE/AELE et immigration de main d'œuvre qualifiée issue de pays tiers en fonction des besoins économiques – a fait ses preuves en tant qu'instrument de pilotage. Les cantons soutiennent dès lors l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et mettent en œuvre de manière conséquente les mesures d'accompagnement introduites en parallèle. Ils entendent ces prochaines années encourager et exiger encore plus activement l'intégration afin de renforcer la cohésion sociale. À cette fin, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord sur des objectifs communs devant être valables sur tout le territoire et dont la mise en œuvre interviendra dans les programmes cantonaux d'intégration.